Image not found or type unknown

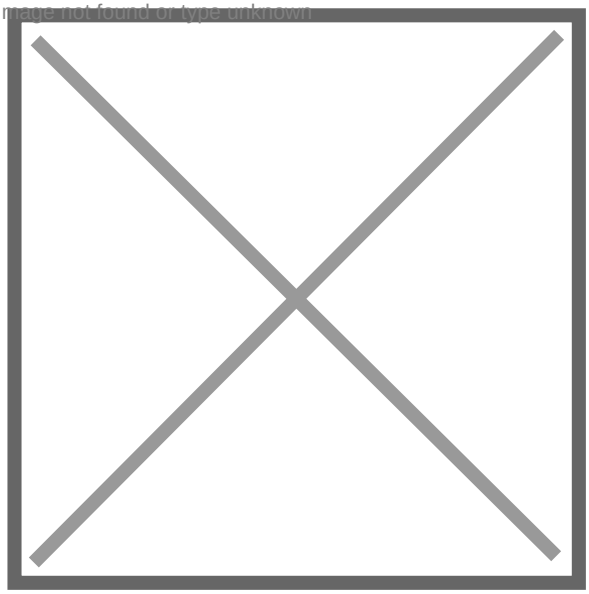

# Avertissement quels risques si réponse

Par **lyly422**, le **06/12/2012** à **08:44**

Bonjour,

Je suis hôtesse d'accueil au sein du siège social d'une grande marque de téléphone mobile. Le 15 novembre, une salariée m'a agressée verbalement, je me suis défendue en restant calme et très courtoise. Mon collègue qui était témoin de la scène a été choqué de l'attitude de cette salariée. cette salariée s'est ensuite plainte au responsable du site, qui m'a demandé de lui raconter ma version pour que se soit équitable. Après lui avoir donné ma version il m'a répondu que mes arguements étaient valables et que la discussion était close.Puis les 26 et 27 novembre, j'étais en arrêt maladie, je suis retournée travaillée le 28 et lors de ma pause déjeûner je reçois un coup de téléphone de ma responsable me demandant de me présenter au siège pour un entretien que je serai remplacée l'après-midi et que je reviendrai travailler dès le lendemain. Lors de l'entretien elle me demande des explications m'informe que je recevrai chez moi une lettre à laquelle j'aurai droit de répondre. De plus on m'a reproché de ne pas utilisé de téléphone de la marque sur le site où je travaille alors que j'ai signé aucun document m'y obligeant, mon mobile ne se voit qu'en dehors de mes horaires de travail,( je précise lorque je suis en pause déjeûner ou en fin de service). A t'on le droit de me faire ce reproche. Je compte me défendre et répondre à cet avertissement injustifié. Si je réponds à l'avertissement ont ils le droit de me licencier ?. Je précise que j'ai des collègues qui ont déjà été licencié pour avoir répondu et demandé l'aide des syndicats. Je précise également qu'étant embauchée depuis un an je n'ai jamais passé de visite médicale qui est pourtant obligatoire.

Merci pour l'aide qui sera apportée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés